Vie@Champeaux

N°135 Mars / Avril 2022

INFORMATIONS MUNICIPALES | ASSOCIATIONS | HISTOIRE | RURALITÉ | INFORMATIONS PRATIQUES

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-8
Conseils Municipaux des 14 décembre 2021 et 2 février 2022	8-13
Centre Communal d'Action Sociale	14-15
Le CCAS vous informe	16-17
Lutte contre l'épidémie de COVID-19	18
C'est arrivé près de chez vous	19
Vie quotidienne - Vie pratique	19-21
Informations Communales	21-23
État civil	23
Savez-vous que…	24-26
Informations utiles	27
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- **du lundi 28 février au samedi 5 mars inclus, réouverture le lundi 7 mars dès 13 h 30 ;**
- **du lundi 25 au samedi 30 avril inclus, réouverture le lundi 2 mai dès 13 h 30.**

Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale seront également affichées sur le site Internet de la Commune

Photo de couverture : © Yves LAGÜES-BAGET

Internet : https://www.champeaux77.fr **Courriel :** mairie.champeaux.77@wanadoo.fr
https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/

Directeur de la publication :
Yves Lagües-Baget
Comité de rédaction :
Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

Superficie : 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : http://www.briedesrivieresetchateaux.fr

ÉDITO

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Campéliennes, Campéliens,

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry a, comme vous le savez, pour objet la gestion administrative et financière du syndicat.

Il intervient pour garantir en partenariat avec le Département les transports scolaires, il assure la restauration, les garderies, les études et les activités périscolaires ainsi que les sorties éducatives en car.

Il assure enfin, en lien avec les Communes, l'entretien des bâtiments scolaires et annexes, voire leur construction.

Par contre, il n'intervient pas dans le domaine pédagogique, réservé aux enseignants de l'Éducation nationale, avec qui il œuvre en parfaite collaboration.

Le syndicat dispose de 11 salariées pour couvrir l'ensemble de ses missions, dont le temps de travail s'échelonne entre un temps plein et moins de 5 h par semaine.

Les services assurés par le RPI sont très importants et indispensables aux familles.

MAIS CELA A UN COÛT !

En effet, malgré une gestion rigoureuse, la participation des Communes s'élève à plus de 3 000 € par enfant accueilli.

Les prix pratiqués pour la cantine, la garderie et l'étude sont tous inférieurs à ce qui se pratique dans les Communes alentours.

Depuis notre prise de fonction en 2020, nous avons mené de nombreux chantiers tels que la réhabilitation de l'école maternelle (peinture, film anti-chaleur, aménagement intérieur...), la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines et de formation du personnel, une modernisation de notre communication avec le portail famille, PanneauPocket.

Notre objectif est d'assurer le meilleur service possible pour les enfants accueillis et leur famille.

Ces derniers mois ont été particulièrement difficiles en raison des contraintes, souvent changeantes liées à la pandémie de COVID 19, mais aussi, il faut bien le reconnaître, aux décisions souvent très tardives de l'Éducation nationale quant au remplacement des enseignants absents.

Le personnel a ainsi été confronté à l'exaspération de certains parents. Si nous comprenons cette exaspération, nous ne pouvons accepter qu'elle se reporte sur le personnel dont je peux attester du professionnalisme et de la disponibilité.

C'est tous ensemble, dans le parler vrai que nous pourrons poursuivre nos missions dans l'intérêt bien compris de nos enfants. Ainsi si chacun fait l'effort d'être à l'heure pour déposer et récupérer son enfant au bus, si chacun s'efforce de renseigner dans les délais le planning de présence de son enfant sur le portail famille, si chacun respecte et fait respecter à son enfant le règlement des activités périscolaires, nous gagnerons tous en fluidité et sérénité et limiterons les dysfonctionnements source de mécontentement.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous et vous remercie de vos efforts en ce sens.

Jean-Pierre HOLVOET
Maire adjoint
Président du SIRP ACSM

Hier et Aujourd’hui …

Un incendie à Malvoisine le 30 mai 1782

Je fais un nombre d’heures de recherches sur Champeaux, et dernièrement, dans mes archives personnelles, j’ai trouvé trois photographies sur un incendie à la ferme de Malvoisine.

Le texte des transcriptions est tel quel, avec ses fautes d’orthographes, avec des majuscules devant certains mots. Des mots sont retranscrits sans espace intermédiaire.

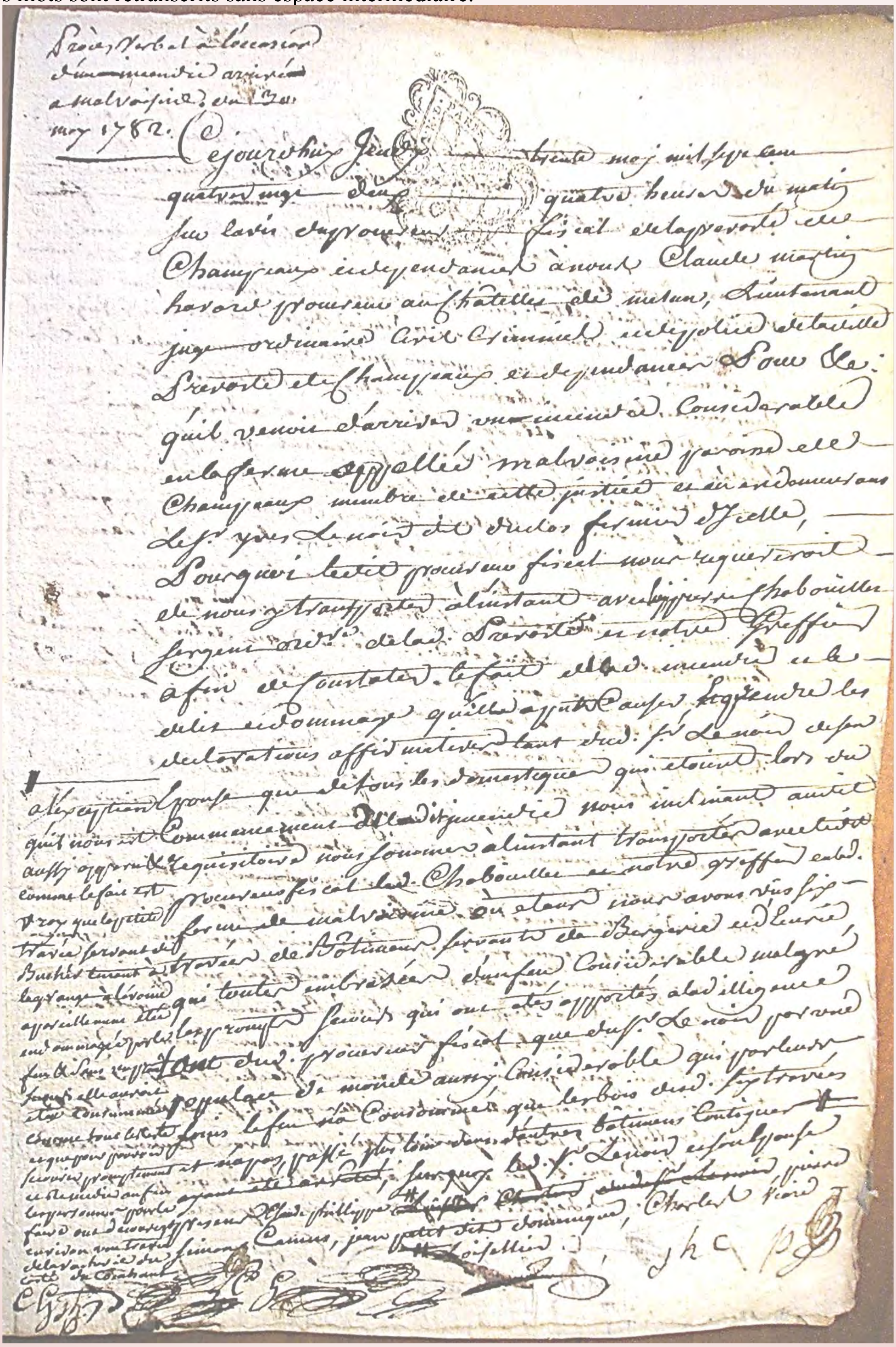

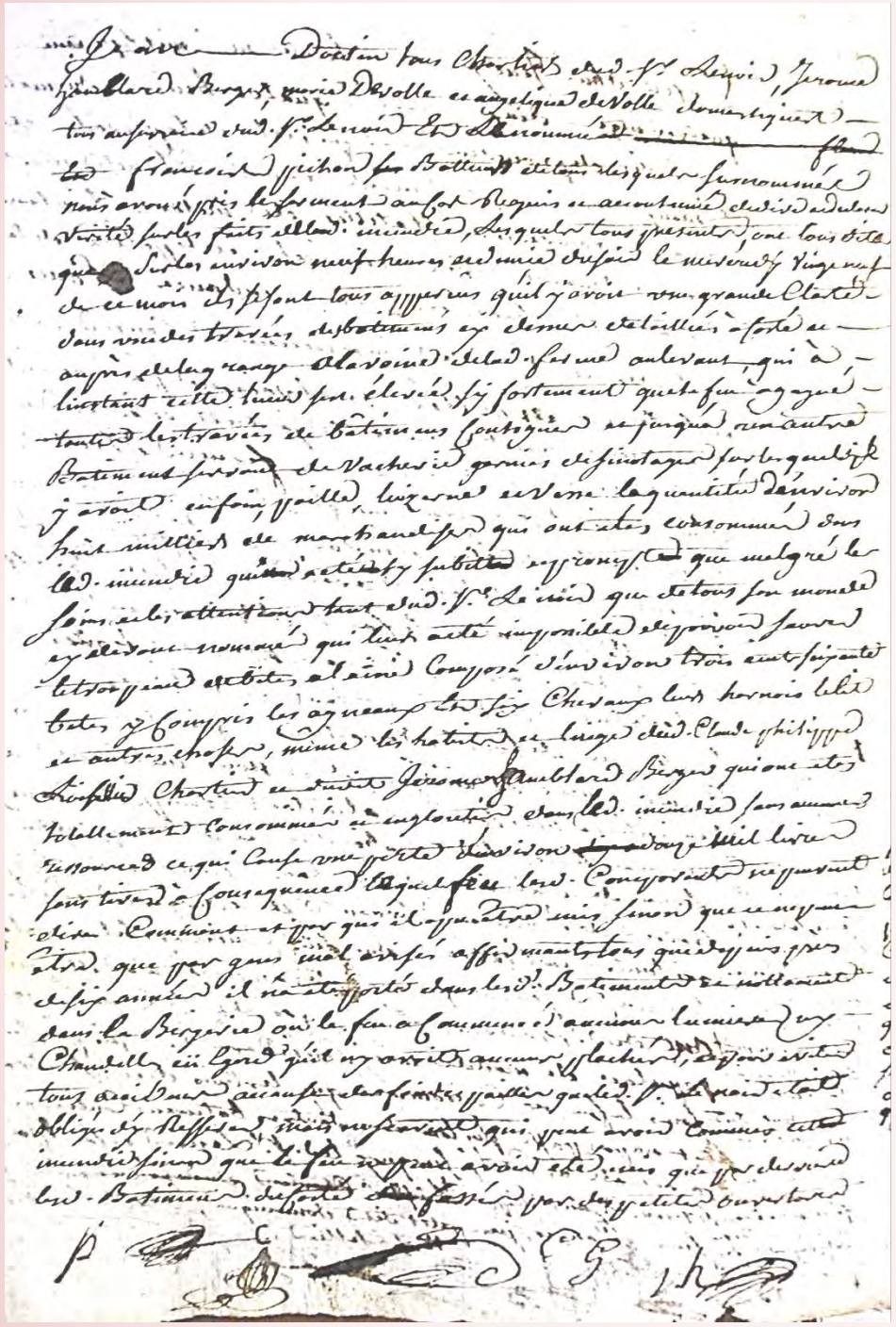

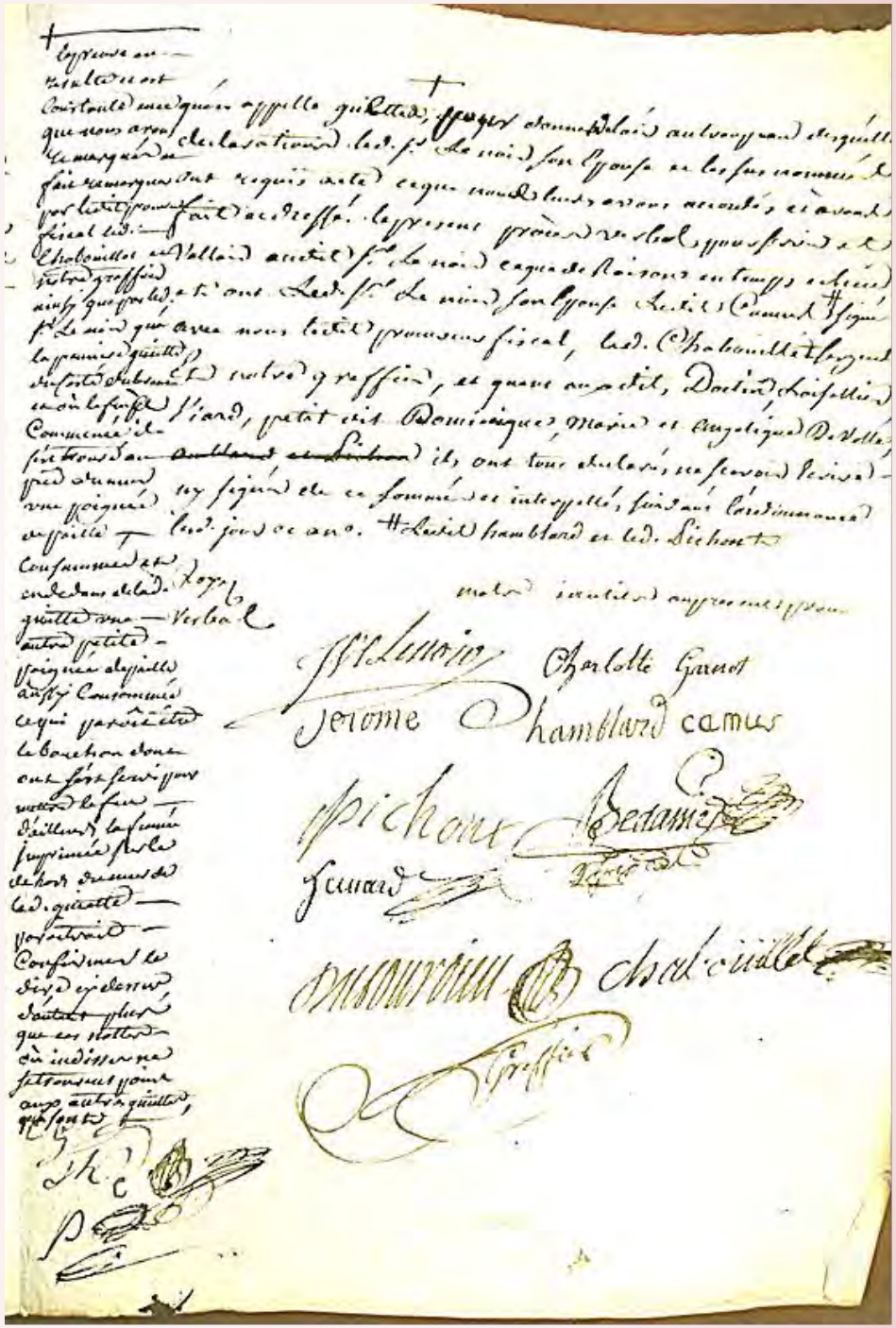

Procès verbal à l'occasion
d'un incendie arrivé
à malvoisine ; du 30
may 1782

Cejourdhuy Jeudy trente may mil sept cent
quatre vingt deux quatre heures du matin
sur lavis du procureur fiscal de la prevosté de
Champeaux et dependances à nous Claude martin
havard procureur au Châtellet de Melun, lieutenant
Juge ordinaire civil criminel et de police de laditte
Prevosté de Champeaux et dependances Pour ce
qu'il venoit d'arriver un incendie Considerable
en la ferme appellée malvoisine paroisse de
Champeaux membre de cette justice et où est demeurant
le S^{r} Yves Lenoir dit duclos fermier dycelle, ————
pourquoi ledit procureur fiscal nous requereroit
de nous y transporter à l'instant avec Pierre Chabouillet
sergent ord(inai)^{re} de lad. Prevosté et notre Greffier
à fin de constater le fait de lad. incendie et le
delit et dommage quille a puit causer, et prendre les
declarations affirmatives tant dud. S^{r} Lenoir de son
Epouse que detous les domestiques qui etoient lors du
Commencement deladit incendie nous inclinant audit
et requisitoire nous sommes à l'instant transportés avec ledit
procureur fiscal led. Chabouillet et notre greffier enlad.
Ferme de malvoisine où etant nous avons vus six
travées de Bâtimens de Bergerie et d'Ecurie
qui toutes embrasées d'un feu considerable malgré
les prompt secours qui ont été apportés a la dilligence
tant dud. procureur fiscal que du S^{r} Lenoir par une
populace de monde aussy Considerable que par leurs
soins le feu n'a consommé que les bois desd. six travées
et n'a pas passé plus loin dans d'autres bâtimens contigues ┼——
ayant été arrêté, surquoy led. S^{r} Lenoir et son epouse
presens Claude Philippe # ~~Loisellier~~, ~~Chartin~~ ~~ou de S^{r} Lenoir~~, Pierre
Simon Camus, Jean petit dit dominique, Charles Viard

Loisellier

Jean Doctin tous chartiers dud. S^{r} Lenoir, Jerome
hamblard Berger, marie Derolle et angelique Derolle domestiques
tous au service dud. Lenoir et le nommé ————————
François pichon batteur de tous lesquels susnom~~m~~més
nous avons pris le serment au cas requis et accoutumé dedire et declarer
verité sur les faits delad. Incendie, lesquels tous présents ont tous dits
que sur les environ neuf heures et demie du soir le mercredy vingt neuf
de ce mois ils se sont tous appercus qu'il avoit une grande clarté
dans une des travées des bâtimens cy dessus detaillés à costé et
auprès de la grange a lavoine delad. Ferme au levant, qui à
linstant cette lueur sest élevée sy fortement que le feu a gagné
toutes les travées de bâtimens contigues et jusqu'à une autre
Batiment servant de vacherie germes de sinotages sur lesquels
y avoit en foin, paille, luizerne et vesse la quantité d'environ

┼——
a l'exception
qu'il nous est
aussy apparut et
comme le fait est
vray que la petite
travée servant de
buchée tenant à
la grange à l'avoine
a pareillement étée
endommagée par le
feu et sans un prompt
secours elle auroît
été consummée
comme tout le reste
et que pour pouvoir
secourir promptement
et remedier au feu
les personnes pour ce
faire ont decouvert
environ une travée
de la vacherie du
côte du couchant

huit milliers de marchandises qui étés consommés dans
led. incendie qui a été sy subite et prompt que malgré les
soins et les attentions tant dud. Sr Lenoir que de tous son monde
cy devant nommé qui leur a été impossibiloté de pouvoir sauver
le troupeau de betes a laine composé d'environ trois cent soixante
betes y compris les agneaux et six chevaux leurs harnois lelit
et autres choses, meme les habits et linge dud. Claude philippe
Loiselliers chartier et dudit Jerome amblard Berger qui ont étés
totallement consommés et engloutis dans led. incendie sans aucunes
ressources ce qui cause une perte d'environ douze mil livres
sont tirés à conséquence lequel feu lesd. comparants ne peuvent
dire Comment et par qui il a pu être mis sinon que ce ne peut
être que par gens mal avisés affirmant tous que depuis près
de six années il na été portés dans lesd. Batimens et nottament
dans la Bergerie où le feu a commencé aucunes lumieres ny
Chandelles eü egard qu'il ny avoit aucuns pla(n)cher, ce pour eviter
tous accideus à cause des foins et pailles que led. Sr Lenoir etoit
obligé d'y Reffisé (?) mais ne servant qui peut avoir commis cet
incendie sinon que le feu ne peut avoir été mis que par derriere
lesd. Batimens du costé des fossés par des petites ouvertures

qu'ou appelle guiettes, pour donner de l'air au troupeau desqu'elles
declarations led. Sr Lenoir son épouse et les sus nommés
ont requis acte ce que nous leurs avons accordés et avons
fait et dressé le présent procès verbal pour servir et
Valloir audit Sr Lenoir ce que de Raison entemps et lieu
Et ont led. Sr Lenoir son epouse ledit Camus ⫩ signés
Avec nous ledit procureur fiscal, led. Chabouillé Sergent
Et notre greffier, et quant aux dits Doctin, Loisellier
Viard, petit dit Dominique, Marie et Angelique Derollé,
ils ont tous déclarés ne scavoir ecrire
ny signer de ce sommés et interpellés, suivant l'ordonnance
lesd. jour et an. ⫩ ledit hamblard et led. Pichon

Rayez mots inutiles au présent procès
Verbal
Sr Y Lenoir Charlotte Garnot
Jerome hamblard Camus

Picont Bedassier
Hemard p fiscal

Dubourdieu Chabouillet
greffier

La preuve resulte et est constante veu que nous avons remarqués et par ledit procureur fiscal led. Chabouillet et et notre greffier ainsy que par led. Sr Lenoir qu'a La premiere guiette du costé du levant et où le feu a commencé il s'est trouvé d'au pied du mur une poignée de paille consummée et en dedans de lad. guiette une autre petite poignée de paille aussy consommée ce qui paroît être le bouchon dont ont s'est servi pour mettre le feu d'ailleurs le fumée imprimée sur le dehors du mur de lad. guiette paraîtroît confirmer le dire cy dessus d'autant plus que ces nottes où indisses ne se trouvent point aux autres guiettes, qui sont

Je vous transcris la fiche du couple LENOIR et GARNOT

LENOIR Jean Yves dit "DUCLOT "

Né vers 1745 à Fervaques (Calvados)

Fils de ***défunt Jean et de MAULION Margueritte, de Fervaques (diocèse de Lisieux)***

Décédé le 09.02.1790 (environ 45 ans) à Champeaux (77) (Inhumé le 10)

Marié le 02.12.1775, avec ***GARNOT Charlotte***, à Paris (Paroisse Saint-Paul)

(Elle : née le 14.09.1747 à Saint-Méry (Baptisée le 17)

Fille de ***Louis et de HARLY Charlotte***

Veuve de CHAMORIN Jean, laboureur à Malvoisine (Mariés le 09.02.1768 à Soignolles en Brie)

(Lui : décédé le 21.06.1773 à Champeaux ; inhumé le 22)

Décédée le 18.02.1829 (à 5 h) à Champeaux

Profession : Fermière à Malvoisine (1775)

Profession : Concierge du château d'Aunoy (09 et 12.1771)

Fermier à Malvoisine (1777, 1780, 1781, 1782, 1784, 1785, 1790)

Divers : Le certificat, pour se marier à Paris, a été rédigé par le curé de Champeaux, le 27.11.1775

Enfants :

Yves Jean Jacques né le 07.09.1777 à Champeaux (baptême le 10)

Marie Elisabeth Adélaïde née le 26.01.1780 à Champeaux (baptême le 27)

Louis Binjamin né le 11.01.1781 à Champeaux (baptême le 13)

Marie Heleine Joséphine née le 18.08.1782 à Champeaux (baptême le 19)

Mariée le 01 prairial an XII (21.05.1804) avec JARLET Jean Charles à Soignolles en Brie

(Lui : 27 ans, fils de Charles et de MARCHAND Marguerite, de Courquetaine)

Geneviève Celestine née et baptisée le 30.06.1784 à Champeaux

Jean Gabriel né le 06.08.1785 à Champeaux (baptême le 07)

MORCHOISNE Michel

Sources :

Relevés systématiques des registres paroissiaux de Champeaux par l'auteur.
Archives Départementales de Seine-et-Marne : Les minutes du greffe de la Prévôté : 2 Bp 591.

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2021

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MME DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

Absent excusé et représenté : MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absente : Mme PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Plantation d'arbres dans la cour de l'école primaire de Champeaux

M. le Maire propose la plantation d'arbres « Catalpa » dans la cour de l'école primaire de Champeaux, afin que les élèves puissent disposer d'espaces ombragés lors de période de fortes chaleurs. L'entreprise LES JARDINS DE MARJOLAINE a transmis un devis d'un montant de 3 632,40 € HT, soit 4 290,80 €.
Ce devis comprend l'ouverture de l'enrobé, le creusement, la fourniture et la plantation du catalpa d'environ 2 mètres de haut, la fourniture et la pose d'une grille en fonte-acier.

Adopté à l'unanimité.

Décision modificative sur le budget communal M14

M. HUBERT signale que, lors de la reconstitution de carrière d'un agent, il a été constaté que les cotisations de la période allant du 1er janvier 1997 au 30 juin 2001 ont été versées à l'IRCANTEC au lieu de la CNRACL. Or, il s'avère que les cotisations à verser sont bien supérieures. Afin de régulariser la situation, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012. Comme le montant dû s'élève à 7 183,97 €, il est proposé une décision modificative sur le budget communal M14.

Adopté à l'unanimité.

Logements de l'ancienne poste – avenant n° 2 au bail à réhabilitation avec l'A.I.P.I.

M. HOLVOET informe le Conseil que le dossier de financement concernant les logements de la Poste a pris beaucoup de retard. De ce fait, la promesse de bail dont l'échéance était fixée au 1er août 2021 est aujourd'hui dépassée. Il faut donc prendre un nouvel avenant pour recaler les conditions de la promesse initiale, tant en termes de prix de revient et plan de financement prévisionnel, que de calendrier, sans impact sur la participation de la Commune, sur la base des derniers éléments connus. La présente promesse prendra fin au constat de la réalisation du financement de l'opération (subventions) et au plus tard le 1er mai 2022. Il est convenu entre les parties que le terme de cette convention, initialement prévu au 10 novembre 2022, sera recalé, en tant que de besoin, lors de la signature du bail à réhabilitation, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire - débat

Mme BÉROS informe le Conseil que la protection sociale complémentaire est un mécanisme d'assurance facultatif permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des risques prévoyance et/ou santé. L'Ordonnance n° 2021/175 du 15 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, rend obligatoire pour les collectivités la participation financière à compter du 1er janvier 2025 pour la protection en matière de prévoyance et 1er janvier 2026 pour la protection en matière de santé.

Le risque prévoyance est une protection qui intervient lorsque l'agent, suite à maladie, est rémunéré à demi-traitement (après 3 mois d'arrêt maladie continu ou en cas d'invalidité). La complémentaire prévoyance lui verse alors un complément de rémunération appelé aussi « maintien de salaire ».

Le risque santé est une prise en charge des frais médicaux en complément de ceux remboursés par la Sécurité Sociale en matière de soins courants (pharmacie, dentaires, hospitalisation, optique, etc.), plus communément appelée « mutuelle complémentaire ». Dans la Fonction Publique, la protection sociale complémentaire est facultative et individuelle pour les agents. Parallèlement, l'aide financière à cette protection est facultative pour les Collectivités.

Il était demandé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de débattre de ce dossier en Conseil Municipal avant le 17 février 2022.

Convention Territoriale Globale 2021/2024

Mme PROUVIER présente ce dossier à l'assemblée.
La Caisse d'Allocations Familiales offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire.

Afin de renforcer l'efficacité et la coordination des actions en direction des habitants, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) est engagée dans une démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne.

Quelles actions et pour qui ?
Elles se déploient dans les domaines définis dans les missions de la CAF à savoir :

- l'enfance ;
- la jeunesse ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'animation locale et la vie des quartiers ;
- le logement et l'amélioration du cadre de vie ;
- l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La Convention Territoriale Globale, qu'est-ce que c'est ?
À compter de 2022, Les collectivités devront signer avec la CAF une Convention Territoriale Globale (CTG) pour percevoir les financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).
La CTG constitue une opportunité pour interroger les services proposés sur le territoire et leurs adéquations aux besoins des habitants dans les domaines définis.

Pour mener à bien le diagnostic partagé, un groupe de travail a été constitué avec l'appui d'un cabinet conseil missionné par la CAF. Il a réuni les maires, les élus des commissions intercommunales petite enfance, enfance, jeunesse & sports, culture et affaires sociales, des professionnels de la Communauté de Communes et des Communes et la CAF. Il a eu pour objectif de réaliser une analyse partagée et d'identifier des actions pertinentes pour le territoire.

Après une restitution de la Consultation citoyenne sur les attentes de la population, 3 ateliers participatifs ont été proposés, déclinés sur 3 thèmes :

- Service à la population ;
- Développement économique et touristique ;
- Transition écologique et énergétique.

Ainsi, tous les élus du territoire ont pu se mettre au même niveau d'information sur l'état des lieux de ces thématiques, les besoins identifiés, les objectifs à développer ainsi que les actions à mettre en œuvre. Ces rencontres ont permis un débat entre les élus pour mieux cerner les priorités à mettre en œuvre au sein du projet de territoire.
Une restitution de l'ensemble de ces travaux a eu lieu fin novembre 2021.

À ce stade, la CCBRC a donc réalisé l'ensemble du diagnostic et élaboré le plan d'actions.
Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire de la Commune de Champeaux à signer la convention et tout actes et documents relatifs à cette CTG, afin de bénéficier du soutien financier de la CAF dans les thématiques concernées.
Il est à noter qu'elle ne modifie pas la répartition des compétences des partenaires : il peut y avoir une CTG avec la CCBRC pour les compétences qui sont les siennes dans l'intérêt social du territoire sur des sujets transversaux (ex : accès aux droits) et, concomitamment, une CTG avec chaque commune de ce même territoire, sur les compétences qui n'ont pas été déléguées à la CCBRC, et propres aux spécificités communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres communes partenaires et autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous actes et documents relatifs à cette convention.

Prolongation de durée d'un bail locatif – rue des Champarts

Une enquête publique s'est déroulée du 13 au 27 mai 2002 ayant pour objet le déclassement d'une partie de voirie communale dite rue des Champarts, d'une superficie de 50 m2 devant la parcelle cadastrée section C n° 153, en vue de son aliénation. Le 12 juin 2002, le commissaire enquêteur a donné ses conclusions avec un avis favorable. Une partie du réseau d'eau potable alimentant la rue des Champarts passe sous cette portion de voirie, il n'est pas possible de vendre cette partie de voie communale.

Il convient de renouveler le bail avec Mme Marie-Christine BÉROS, qui avait été signé le 20 septembre 2007 pour une période de dix ans.

Le bail locatif entre la Commune et le/la propriétaire occupant(e) du 11 rue de la Ferronnerie, parcelle cadastrée section C n° 153, donnant rue des Champarts, est prolongé pour une durée de 30 ans à compter du 20 septembre 2017.

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme BÉROS).

Réaménagement du cimetière communal de Champeaux – demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) 2022 – approbation du plan de financement

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 1er juin 2021 (n° 01/06/2021-22) et à la décision de réaménager le cimetière par la reprise de concessions en état d'abandon et l'enherbement des espaces récupérés, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département à hauteur de 50 %, soit 9 460 € dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER).
Le plan de financement suivant doit être approuvé par le Conseil :

Coût HT du réaménagement	:	18 920,00 €
Subvention FER 50 %	:	9 460,00 €
Autofinancement communal HT+TVA	:	13 244,00 €
Coût TTC des reprises	:	**22 704,00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et autorise M. le Maire à demander au Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural à hauteur de 50 %.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de signalétique dans Champeaux
M. le Maire a proposé aux Conseillers Municipaux, de réfléchir à une signalétique par fléchage afin de faire connaître les services publics, les commerces, les entreprises, les médecins… Ce système pourrait orienter plus facilement les gens de passage, les visiteurs ou les nouveaux arrivés sur la commune.

Plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 19 h 40,
le public n'ayant pas de question.

Extrait du Conseil Municipal du mercredi 2 février 2022

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MM. FOURNIER, VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

Absent excusé et représenté : MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, MME DEWANCKER a donné pouvoir à M. HUBERT et MME PITKIAYE a donné pouvoir à MME PROUVIER.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

M. HUBERT présente le budget communal.

Approbation du compte de gestion du Trésorier – Année 2021

Il est tout d'abord fait état du compte de gestion de l'année 2021 transmis par la trésorerie dont une synthèse est expliquée en séance. Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2021 et budget 2022

À noter les dépenses principales suivantes :

Chapitre 011 : la réalisation est nettement inférieure à la prévision du fait du report à 2022 des reprises de concessions, des dépenses d'énergie moins importantes (régularisation sur indices estimés, suppression éclairage public la nuit, impact des travaux à la Campélienne, …)

Chapitre 012 : une régularisation de cotisations CNRACL (antérieure à 2008), d'un montant de 7 800 €, a eu pour conséquence un dépassement de la prévision.

Chapitre 65 : l'écart s'explique par une rallonge budgétaire demandée par le RPI.

Sur les recettes, les différents postes sont en ligne avec l'attendu, à l'exception des droits de mutation (45 K€ touchés vs 25 K€ attendus) et au chapitre 74, les compensations des exonérations de l'État sur taxes foncières sont supérieures de 7 K€ par rapport à la prévision, soit sur l'exercice 2021, un excédent de 57 670 € et un cumul pluriannuel de 845 490 €.

M. le Maire détaille les principales dépenses d'investissement :

Nature des dépenses	Montant €
Contrat rural rue de malvoisine/rue des pourtours	343 088,38 €
Maitrise d'œuvre du contrat rural	13 672,48 €
Abri poubelle	3 720,00 €
Desherbeur thermique	3 108,00 €
1001 sillons : projet tiers lieux	6 468,00 €
Mise en place de LED salle des fêtes	14 909,23 €
Maîtrise d'œuvre pour travaux collégiale	7 551,35 €
Effacement reseaux rue malvoisine	28 044,42 €
Achat camion	15 913,20 €
PLU	13 950,00 €
Etude défense incendie	7 800,00 €
Diverses publicités pour les appels d'offres	1 122,02 €
Logiciel JVS	3 053,76 €
Travaux de plomberie école maternelle	1 500,00 €
Coussins berlinois rue du stade	8 280,00 €
Miroirs routiers	1 004,40 €
Lettres hotel de France	1 020,00 €
Borne salle des fetes	482,40 €
Borne hygienique	399,00 €
Boitiers pour la gestion de l'eclairage public	1 874,76 €
Remplacement lanterne	1 196,11 €
Banc	139,00 €
Divers informatique	1 833,77 €
Divers mobilier	1 594,52 €
Projecteur lumières exterieures	3 343,08 €
Divers materiel	1 302,60 €
TOTAL	486 370,48 €

Le bilan de l'investissement présente un solde positif de 444 K€ (403 K€ en cumul pluriannuel).
Cet excédent s'explique par la recette exceptionnelle liée au legs de 656 K€ réalisé par un Campélien (enregistrée au chapitre 10).

Il est précisé qu'à fin 2021, le capital à rembourser des emprunts s'élève à 151 K€.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget communal M14 – Année 2021

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 845 490,59 €
Un excédent d'investissement de : 402 541,99 €

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget communal M14 – Année 2022

Le budget primitif 2022 proposé au vote est ensuite détaillé à l'assemblée. À noter que ce budget primitif est proposé sans augmentation des taux d'imposition.

Section de fonctionnement		BP2021	réalisé 2021	BP2022
Chapitre	**Dépenses**	**1 424 820,33**	**619 509,41**	**1 516 090,69**
011	Charges à caractére général	167 000,00	124 615,89	180 000,00
012	Charges du personnel	185 000,00	187 275,06	185 000,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00	299 703,19	318 000,00
66	Charges financières	5 100,00	5 033,26	4 400,00
67	Charges exceptionnelles	335 620,33	2 882,01	813 690,69
022	dépenses imprévues	10 000,00		15 000,00
023	virement section investissement	437 100,00		-
		BP2021	réalisé 2021	BP2022
Chapitre	**Recettes**	**1 424 820,33**	**677 179,77**	**1 516 090,69**
002	Résultat de fonctionnement reporté	787 820,33		845 490,69
013	Atténuation de charges	-	4 902,62	-
70	Produits de services du domaine	24 000,00	26 044,84	26 000,00
73	Impots et taxes	440 000,00	440 254,00	450 000,00
73	Dotations diverses etat	600,00	319,00	600,00
73	Mines	40 000,00	43 180,00	40 000,00
73	Taxe droit mutation	25 000,00	45 404,95	40 000,00
73	autres reversements	2 000,00	2 011,00	2 000,00
73921	Attribution compensation	13 000,00	13 041,00	13 000,00
74	Dotations subventions et participations	76 400,00	83 604,17	82 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 286,48	17 000,00
76	Produits financiers		3,65	
77	Produits exceptionnels		1 128,06	
	Résultat de fonctionnement :		57 670,36	
	Résultat cumulé		845 490,69	

Chapitre 011 : la prévision budgétaire intègre une hausse des coûts de l'énergie (+10 K€), l'opération de reprise des concessions (23 K€), le contrat d'entretien des espaces verts (15 K€).
Chapitre 65 : la différence par rapport à 2021 concerne essentiellement la hausse du besoin de financement du RPI qui s'élève à 205 K€ pour 2022.
Chapitre 67 : le fonds de roulement est en hausse du fait que les virements vers la section d'investissement pour financer les travaux ne sont pas nécessaires. En effet, le leg a eu pour conséquence de dégager un excédent d'investissement.

-

<u>En recettes</u>, peu d'évolution par rapport à 2021, hormis une estimation supérieure pour les droits de mutation afin d'être plus en phase avec les montants perçus ces deux dernières années.

Section d'investissement		BP2021	réalisé 2021	BP2022
Chapitre	**Dépenses**	990 224,87	538 052,18	1 017 000,00
D01	Déficit antérieur	41 124,87		
041	Opérations patrimoniales	33 000,00	31 585,88	-
13	Subventions d'invest.			
16	Emprunts et dettes ass.	20 100,00	20 095,82	21 000,00
20	Immobilisations incorp.	73 000,00	67 203,07	90 000,00
21	Immobilisation corporelles	208 000,00	76 079,03	140 000,00
23	Immobilisation en cours	615 000,00	343 088,38	766 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
		BP2021	réalisé 2021	BP2022
	Recettes	990 224,87	981 719,04	1 017 000,00
R01	Reprise de l'excédent ant.	-		402 541,99
021	Virement section fonct.	437 100,00		
041	Opérations patrimonale	33 000,00	31 585,88	-
1068	Dot. Fonds divers et rés.	41 124,87	704 217,41	
10222	FCTVA	6 000,00		5 000,00
10226	Taxe locale d'équipement	3 000,00		3 458,01
13	Subventions d'invest.	470 000,00	245 915,75	606 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	Résultat d'investissement		443 666,86	
	Résultat antérieur		- 41 124,87	
	Résultat cumulé		402 541,99	

Les dépenses principales pour 2022 sont les suivantes :

travaux	montant 2022	subventions
Travaux d'installation d'arbres ecole	4 291	
subv fer reprise des concessions 40%	-	7 568
Travaux énergie pour l'école	480 000	320 000
Maitrise d'œuvre Travaux ecole	43 200	
Divers	53 000	
Phase de restauration collegiale	283 590	241 000
Maitrise d'œuvre travaux collégiale	21 917	
solde des dépenses du contrat rural	42 093	37 385
logiciel JVS	5 000	
solde effacement reseaux part aidée SDESM	25 000	
solde effacement part aidée par FER	25 000	
Participation AIPI logement poste	5 000	
PLU	7 992	
TOTAUX	**996 083**	**605 953**

Diverses subventions sont prévues dès lors que les opérations sont éligibles.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Ressenti des Conseillers Municipaux

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour qu'ils n'hésitent pas à lui faire part de leur ressenti, notamment sur leur mandat, sur le niveau d'informations transmises, sur la communication et autres sujets…

Point sur le Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire fait un point sur l'avancement du PLU. La commissaire-enquêteur avait posé des questions pour faire suite aux différentes remarques des personnes publiques associées. Les réponses viennent d'être envoyées.
En ce qui concerne le projet de zonage pour lotissement, étant donné que certains propriétaires sont vendeurs et que d'autres non, le projet devrait exclure les terrains des non-vendeurs.

Travaux de la Collégiale

M. le Maire informe le Conseil d'un écart important entre l'estimation du Maître d'œuvre qui avait chiffré l'opération à 250 000 € et les offres reçues qui sont à plus de 500 000 €. Des discussions sont en cours avec les entreprises afin de définir une nouvelle offre.

Travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire

Une réunion s'est tenue en Mairie cette semaine pour aborder la solution d'isolation thermique. Celle-ci ne devrait pas se faire par l'intérieur comme initialement prévu, mais par l'extérieur. En effet, la solution extérieure présente plus d'avantages (non réduction des surfaces, plus besoin de revoir la plomberie et l'électricité).
Dans le cadre du Conseil Partagé en Énergie du SDESM, une nouvelle proposition technique devrait nous parvenir prochainement. Le coût devrait donc être moins important ; ce qui pourrait permettre de remplacer la verrière par une véranda.
M. le Maire précise que, pour l'instant, nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de subvention.
M. HOLVOET demande si la date de début des travaux est connue. M. le Maire lui répond que non car le calendrier est dépendant de la réponse sur les subventions.

Point sur la maison de santé

M. le Maire signale que l'opération est bien lancée mais que la Société d'Économie Mixte (SEM) est en attente de l'approbation du PLU. Une fois les délais légaux expirés, nous pourrons l'approuver et la SEM sera en mesure de déposer le permis de construire.
Une réunion de coordination des différents acteurs (l'investisseur de la résidence séniors, le pharmacien et la SEM) est prévue le jeudi 3 février.

Signature des comptes rendus des séances

M. HOLVOET a lu récemment qu'il n'y avait plus de nécessité de signer les comptes rendus ni de les afficher.
M. le Maire précise que l'on affiche à chaque fois le compte rendu succinct. Il se renseignera pour le compte rendu intégral.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 30.
La parole est donnée au public. Aucune question.
La séance est donc levée 19 h 30.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 18 JANVIER 2022

Présents : MMES PROUVIER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, RIVIÈRE, THOMAS, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absentes excusées : Mmes DEWANCKER et VINCENT.
Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte rendu du 16 novembre 2021.
2 - Mise à jour du Règlement Intérieur du CCAS.
3 - Titres à émettre pour les Baux 2021 du CCAS.
4 - Attribution nominative de l'allocation "Solidarité Énergie" 2021.
5 - Attribution nominative de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine année scolaire 2021/2022.
6 - Demandes de subventions.
7 - Activation de la Cellule de Coopération Communale (CCC).
8 - Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS

Le règlement intérieur nécessite une mise à jour car les textes réglementaires sur lesquels il s'appuie ont été modifiés. Mme PROUVIER donne lecture des modifications du règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur modifié.

3 - TITRES À ÉMETTRE POUR LES BAUX 2021 DU CCAS

Les titres à émettre pour les locations à terme échu soit, du 30 septembre 2020 au 1er octobre 2021, calculées selon l'indice 2021 : 106,48 et la part des taxes agricoles et foncières 2021 revenant aux locataires sont les suivants :

La Saule Courgemont ZL n° 21/22	Location	541,54 €
	Taxes	15,49 €
	Total	**557,03 €**
La Butte des Prés Hauts ZL n° 5	Location	585,19 €
	Taxes	18,01 €
	Total	**603,20 €**
Les Ormeaux ZM n° 39	Location	145,03 €
	Taxes	3,92 €
	Total	**148,95 €**
Rouvray C n° 131	Location	43,30 €
	Taxes	1,62 €
	Total	**44,92 €**
Rouvray C n° 89, 90, 137	Location	128,42 €
	Taxes	4,80 €
	Total	**133,22 €**
Ferme de la Communauté		
La Haute Borne ZN n° 74	Location	2 094,20 €
	Taxes	57,40 €
	Total	**2 151,60 €**

Ces recettes seront imputées au compte 7083 « Locations diverses, autres qu'immeubles ».

Le titre à émettre pour la location de Droits de chasse à terme échu, soit du 30 septembre 2020 au 1er octobre 2021, calculé selon l'indice 2021 : 106,48 est le suivant :

Société de Chasse de Champeaux **Total location : 431,88 €**

Cette recette sera imputée sur le compte 7035 « Droits de chasse ».
Adoptée à l'unanimité.

4 - ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION « SOLIDARITÉ ÉNERGIE »

Mme PROUVIER présente les deux demandes pouvant faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration :

À l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS autorise le versement de cette allocation aux deux personnes concernées.
Cette dépense sera imputée au compte 6562 « Aides ».

5 - ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Mme PROUVIER présente deux demandes.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'attribuer les allocations de rentrée scolaire et de cantine à ces familles selon les modalités précisées ci-dessus. L'allocation de rentrée scolaire sera versée sans délai. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

6 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme PROUVIER rappelle que deux demandes de subvention sont en instance :

- Association Rivage
- Secours Populaire Français

Une nouvelle demande de subvention est arrivée le 23 décembre 2021 (exercice 2022) : Elle émane de l'ADMR de Mormant.
Le Conseil d'Administration décide de ne pas statuer sur ces trois demandes pour l'instant, dans l'attente des éventuelles demandes d'autres associations œuvrant habituellement pour les personnes en situation précaire sur la Commune et notamment celles de la Croix Rouge et des Restaurants du Cœur.

7 - ACTIVATION DE LA CELLULE DE COOPÉRATION COMMUNALE

L'actualité sanitaire est de nouveau au centre des préoccupations de chacun. Devant ces évènements et leurs conséquences anxiogènes, le 3 janvier dernier, Mme PROUVIER a proposé aux quatre membres de la CCC, à savoir : Mmes ADAMSKI, DEWANCKER et LE LOUËDEC et M. HOLVOET, de reprendre les appels téléphoniques pendant le mois de janvier auprès des personnes les plus vulnérables de la Commune.
L'objectif est d'apporter un peu de convivialité, de l'information sur les mesures applicables et sur l'éventuelle conduite à tenir en cas de contamination (lieux et modalités de tests).
Les personnes contactées ont fait part de leur satisfaction lors de ces appels. Elles apprécient l'intérêt que porte le CCAS à leur situation même si la majorité d'entre elles sont bien entourées par leurs proches.

M. le Président exprime sa satisfaction sur la mise en œuvre de cette action du CCAS et remercie les appelants pour leur implication.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- ***Point sur les demandeurs d'emploi***

Nombre de demandeurs : **26** - Hommes : **15** - Femmes : **11** - Indemnisables : **20** - Non indemnisables : **6**.

- ***Proposition de l'opérateur Centre 77***

Cette structure organise des ateliers de prévention en direction des séniors pour les Communes de notre territoire. Ces actions sont financées par le PRIF, acteur de la Prévention Santé des retraités en Ile-de-France.
Mme PROUVIER demande au Conseil d'Administration son accord pour la mise en place de cette action au sein de la Commune.
M. le Président indique que la Salle des Fêtes peut être proposée comme lieu pour le déroulement des ateliers. À charge pour la structure organisatrice de veiller au respect des règles sanitaires en vigueur.
Au cours du débat, il est suggéré de se rapprocher des Communes limitrophes, afin de réaliser cette action en commun.
Mme PROUVIER contactera l'opérateur afin d'étudier la faisabilité de ce projet et les modalités de sa mise en œuvre.

- ***Utilisation des Pertes de denrées alimentaires dans la restauration scolaire***

M. HOLVOET évoque le gâchis quotidien constaté au niveau de la restauration scolaire au sein du RPI.
Il suggère que les denrées non utilisées mais encore consommables puissent être réintroduites dans un circuit de distribution pour éviter ces pertes importantes. Plusieurs idées sont émises.
Il est convenu d'approfondir les moyens d'actions possibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30.

FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION MELUN VAL-DE-SEINE LES 8 ET 9 MARS 2022

Vous êtes collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, salariés en reconversion professionnelle ? À la recherche d'un emploi, d'une formation ou de conseils ?

Rendez-vous à l'Escale
avenue de la 7ème Division Blindée Américaine, à Melun
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
les 8 et 9 mars 2022 !

Le mardi sera dédié à la formation avec la présence des CFA et des organismes de formation ; le mercredi sera consacré à l'emploi et aux entreprises.

Vous pourrez rencontrer plus de 70 exposants, participer à des conférences et répondre à des offres d'emploi en déposant gratuitement votre CV !

Programme, préparation, inscriptions et plus de détails sur www.forum-mvs.com

HANDICAP - INVALIDITÉ

20 janvier 2022[1]

Calcul de l'Allocation Adulte handicapé : comment sont désormais pris en compte les revenus du conjoint ?

Le décret précisant les nouvelles modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les personnes en couple est paru. Il prévoit un premier abattement sur les revenus du conjoint et un second pour chaque enfant à charge.

Selon le gouvernement, l'abattement forfaitaire doit permettre que les bénéficiaires de l'AAH dont le conjoint est rémunéré au Smic puissent conserver l'AAH à taux plein (903 € par mois).

Abattement forfaitaire

Comme le prévoit la loi de finances, les revenus du conjoint de la personne handicapée, de son concubin ou de son partenaire de Pacs font l'objet d'un abattement forfaitaire. Cette mesure s'applique aux allocations dues à compter de ce mois de janvier 2022.

Revenus concernés

Les revenus concernés sont les suivants :
• les revenus d'activités commerciales, artisanales, libérales ou agricoles ;
• les traitements et les salaires, les pensions, les rentes viagères à titre gratuit et les rémunérations des gérants et associés de sociétés ;
• la rémunération perçue dans le cadre d'un contrat de soutien et d'aide par le travail.

Montant de l'abattement

Le montant de l'abattement dépend du statut du bénéficiaire de l'AAH.
Lorsque la condition de ressources est appréciée au regard de revenus perçus au cours d'une année civile de référence, c'est-à-dire lorsque le bénéficiaire ne perçoit pas de revenu d'activité professionnelle ou est admis dans un établissement ou un service d'aide par le travail, le montant annuel est de 5 000 €. Une somme de 1 400 € s'y ajoute pour chaque enfant à charge.
Lorsque la condition de ressources est appréciée au regard de revenus perçus au cours d'un trimestre de référence, donc lorsque le bénéficiaire perçoit des revenus d'activité professionnelle, le montant trimestriel correspond à 1 250 € pour les revenus du conjoint et 350 € pour chaque enfant.

Source : Editions Législatives

Le CCAS vous informe

ATELIER ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT

ENSEMBLE, AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Le Prif, acteur incontournable de la prévention vise à vous accompagner tout au long de votre retraite. Le Prif regroupe les principaux acteurs de la retraite.

Les membres du Prif

- L'Assurance retraite est le régime général de retraite des salariés français. Elle couvre plus de 68 % des actifs, 14 millions de retraités, dont 2,80 millions en Île-de-France.
- Depuis le 1er janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants, soit plus de 2 millions de retraités, dont plus de 250 000 répartis en Île-de-France, est adossée au régime général.
- La Mutualité sociale agricole (MSA) est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droit et compte plus de 3,9 millions de retraités en métropole, dont 197 000 en Île-de-France. »

Les partenaires institutionnels du Prif

Les conférences de financeurs

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Les ateliers l'Équilibre en mouvement s'adressent à toute personne retraitée en Île-de-France, quel que soit son régime de protection sociale.

QUI LES ORGANISE ?

Le Prif organise ces ateliers en partenariat avec des experts de la prévention ou des thématiques abordées (fédération, association, entreprise) et les acteurs locaux de votre territoire (Mairie, CCAS, Clic, Résidence autonomie, Clubs sénior, Centre socio-culturel, Bailleur social, association locale ...).

QUI LES FINANCE ?

Les activités proposées sont intégralement financées par le Prif et ses partenaires, acteurs de la protection sociale et départements, dans le cadre des conférences de financeurs. Aucune participation financière ne vous sera demandée.

Des ateliers auront lieu le mardi de 15 h 15 à 16 h 15, du mardi 22 février au mardi 17 mai 2022, à la salle des fêtes de CHAMPEAUX (12 séances pour un groupe de 12 à 15 personnes)

Plus d'infos : CCAS de la Mairie : 06 24 76 96 73

Pour BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

PRIF

l'Assurance Retraite — SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS

Atelier l'Équilibre en mouvement

Si j'étais venu, j'aurais pas chu !

Pour BIEN VIEILLIR

Découvrez les ateliers du Prif
www.prif.fr

PRIF

AVEC LE PRIF, GARDEZ L'ÉQUILIBRE

Bouger est bon pour la santé. Comment profiter de sa retraite pour bouger et renforcer son équilibre ? Que faire pour entretenir sa souplesse et sa force musculaire ?

L'activité physique permet d'avoir les bons réflexes et de prendre confiance en soi pour éviter les chutes.

Le Prif, Prévention retraite Île-de-France, vous met le pied à l'étrier.

« Avec les membres du groupe, on échange nos bons conseils. »

« Grâce aux ateliers, j'ai gagné en souplesse. »

« J'ai appris des exercices que je continue à pratiquer. »

« Je garde la forme et rencontre de nouvelles personnes ! »

ATELIERS L'ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT : BOUGER EN S'AMUSANT !

Grâce aux ateliers l'Équilibre en mouvement vous aurez des conseils et apprendrez des techniques pour garder la forme et gagner en assurance.

Les ateliers l'Équilibre en mouvement, ce sont 12 rencontres réunissant 15 personnes.

- D'une durée d'1h à 1h30, les ateliers sont animés par un professionnel.
- Les 12 rencontres proposent des exercices ludiques et des conseils personnalisés pour améliorer son équilibre, travailler la coordination et adopter les bons gestes au quotidien.
- Une première séance permettra d'adapter le programme à vos attentes.
- Lors des séances suivantes, chaque participant bénéficiera d'un accompagnement individualisé, d'exercices et de parcours adaptés.
- 85 %* des participants montent plus facilement un étage à pied à l'issue de l'atelier (*Source : rapport d'évaluation du Prif 2017)

Les ateliers sont des moments d'échanges et de convivialité où chacun participe à son rythme et fait partager aux autres son expérience.

LE PRIF, PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

Le Prif vous propose une série d'ateliers consacrés chacun à un aspect du bien vivre à tout âge : la santé, l'activité physique, l'alimentation, l'aménagement du logement, la mémoire, le sommeil, la marche, etc.

Ces ateliers sont des moments d'échange et de partage autour d'un professionnel qualifié. Ils vous apporteront des informations précises et des conseils personnalisés pour améliorer votre bien-être au quotidien et prendre confiance en vous.

Le Prif, c'est aussi le site **www.mieuxvivresonlogement.fr** qui vous propose des conseils pratiques et concrets pour un chez-soi sûr et confortable.

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

POINT DE SITUATION[1]

AU 25 JANVIER 2022

« Pass sanitaire »

- **Depuis le 15 janvier 2022, toutes les personnes de plus de 18 ans et un mois doivent avoir fait leur injection de rappel dans les temps pour conserver leur certificat de vaccination actif dans le « pass sanitaire »**. Au-delà de ces délais, leur ancien certificat de vaccination est considéré comme expiré et n'est plus valide.
- **Le « pass vaccinal » est en vigueur depuis le 24 janvier 2022.** Il concerne toutes les personnes de 16 ans et plus.

Vaccination

- **Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois** après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- **Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus.** Depuis le 24 janvier, il l'est à tous les **adolescents de 12 à 17 ans sans obligation**.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Isolement

Les règles d'isolement et de quarantaine ont évolué en cas d'infection au Covid-19 ou de cas contact. L'objectif est de faire face à la diffusion extrêmement rapide du variant Omicron et de maintenir, dans le même temps, la vie socio-économique en France.

Tests

- Il n'est désormais **plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.**
- En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif.

Gestes barrières

- **Le port du masque, déjà obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public, est étendu à certains centres-villes.**
- **Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les transports collectifs intérieurs et dans les lieux recevant du public.**
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'**aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures**.

À noter qu'**à partir du 2 février 2022, le port du masque ne sera plus obligatoire à l'extérieur.**

Plus d'infos sur : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

[1] Source : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

APPEL A BÉNÉVOLES POUR LE FESTIVAL CHAMPOPROCK

Suite à 2 ans d'absence, le Champoprock revient !

Plus déterminé, plus grand, plus beau, plus fort que jamais.

Belle scène extérieure pour accueillir des groupes jamais venus dans nos contrées, une scène intérieure pour des nuits enflammées.

Cette année, nous souhaitons nous donner les moyens d'améliorer notre festival tout en restant dans notre politique d'accessibilité envers la culture pour tous.

Telle est notre seule ambition : partage, entraide, fraternité, une ambiance amicale comme à notre habitude.

Pour ce faire, le comité d'organisation a besoin de vous :

- Communications : réseaux sociaux, visuels, diffusion, presse…
- Programmations : groupes, artistes…
- Éco Responsabilité : tri déchet, wc, impact sur l'environnement…
- Déco : site, cohérence visuelle, graffeur…
- Technique : eau, électricité, barriérage, scène…
- Intendance : catering, resto, bar…
- Logistique : acheminement matériel au site, répartition matériel sur site, gestion du magasin, Sécurité…
- Etc.

Nous ne cherchons pas forcément des personnes spécialement qualifiées. **Votre motivation compte plus que vos compétences.**

On compte sur vous !

L'important c'est de se faire plaisir, personne à la traîne, on discute de tout, on comble les trous.

ON VA FAIRE UN SUPER FESTIVAL !

Merci d'adresser votre candidature en nous adressant un courriel à campelienne.animations@gmail.com

C'est arrivé près de chez vous

Week-end Pin's et Collections

Les 29 et 30 janvier, l'association Champeaux Animations Loisirs proposait à La Campélienne deux salons : l'un consacré aux Pin's le samedi et l'autre aux Collections le dimanche. Après un rendez-vous annulé en 2021 pour cause de COVID, ce week-end a accueilli près de cinquante exposants, venus de toutes les régions de France, pour le plaisir des centaines de philopinistes et collectionneurs qui ont pu apprécier les millions de pin's et objets présentés. Le 19e week-end Pin's et Multicollections est déjà planifié pour les 28 et 29 janvier 2023.
Réservez votre place : https://cal-77.pagesperso-orange.fr et cal.77@wanadoo.fr

Saint-Valentin et le Repas-Thé dansant de l'ACC

Comme vous avez certainement dû vous en apercevoir, le Repas-Thé dansant de la Saint-Valentin que l'Association Caritative Campélienne (ACC) devait organiser le **dimanche 13 février** n'a pu avoir lieu (faute à cette satanée pandémie et ses différentes préconisations !). Cela devait être la première manifestation 2022 et qui était très attendue par nos amis danseurs. Par sécurité, nous avons donc remis cette manifestation au **dimanche 27 mars**, ce sera le Repas/Thé dansant du Printemps (Les Retrouvailles), au cours duquel nous remettrons notre chèque (**tout de même 5.000 €**, avec seulement 5 manifs en 2021 !) au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif.

Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour début 2022

27 mars : Repas/Thé dansant « Les Retrouvailles » de l'ACC
2 avril : Soirée Dansante du CAL
10 avril : Élections présidentielles (1er tour)
23 avril : Présentation du Festival Champoprock de la CA
24 avril : Élections présidentielles (2nd tour)
8 mai : Commémoration Armistice 1945
8 mai : Randonnée des 3 châteaux
14 mai : Brocante/Vide-greniers du CAL
26 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC
11 juin : Gala de Danse du CAL
12 juin : Élections législatives (1er tour)
19 juin : Élections législatives (2nd tour)
21 juin : Fête de la Musique
3 et 4 septembre : Champoprock de la CA
17 et 18 septembre : Nos habitants ont du talent de la CA

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

Sortie annuelle de l'AACPB (Anciens Combattants)

Après deux années de disette (pour cause de Covid), l'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde (AACPB), dont le siège social est à Champeaux, espère pouvoir réorganiser sa sortie annuelle soit en juin, soit en septembre. Nous sommes en pleine consultation quant au choix de cette sortie. Alors, si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact auprès de M. JACQUESON (Président) au 01.72.83.15.00, ou M. CHÉCHIN (trésorier) au 01.60.66.92.54.

Repas-Thé dansant de l'ACC « Les Retrouvailles » du 27 mars

Toute l'équipe de l'Association Caritative Campélienne est heureuse de vous annoncer que, au titre de l'année 2021, nous allons pouvoir remettre aux enfants traités à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, ainsi qu'à leurs parents, la somme de ***5.000 €uros*** *(soit* ***147.500 €uros*** *remis depuis notre création en 1997 !).*

Cette remise, si on nous en laisse la possibilité, se fera lors de notre première manif « Les Retrouvailles » du ***27 mars****.*

En 2021, et malgré tous les aléas, nous avons tout de même réussi à organiser 5 manifestations : septembre (3) + octobre (1) + novembre (1), celles-ci nous ont permis ce résultat grâce à la participation des habitants de Champeaux et de ses environs.
Que toutes ces personnes en soient très vivement remerciées ! Avec grande impatience, nous souhaitons vous revoir très nombreux lors de nos manifestations de l'année 2022 !

L'Association Caritative Campélienne (ACC) vous donne rendez-vous le **dimanche 27 mars** pour son Repas/Thé dansant du Printemps, au cours duquel nous remettrons notre chèque **(5.000 € !)** au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR (voir document joint).

Il est à noter que l'ACC a prévu d'organiser sept manifestations tout au long de cette année 2022. Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci, vous avez un vaste choix et, surtout, c'est pour une bonne action !

Aperçu des manifestations prévues pour l'année 2022 :

Dim ***27 mars :*** *Repas-Thé dansant du Printemps*
Je ***26 mai*** *(Ascension) : Repas-Thé dansant de l'Ascension*
Week-end Générosité : Dim ***4 sept.*** *: Vide-grenier*
Sam ***24 sept.*** *: Puces Couturières*
+ Dim ***25 sept.*** *: Repas-Thé dansant*
Sam ***15 oct.*** *+ Dim* ***16 oct.*** *: Bourse aux jouets…*
Sam ***26 nov.*** *+ Dim* ***27 nov.*** *: Marché de Noël*

CAL : Stage Danse de salon

Champeaux Animations Loisirs vous propose, si les conditions sanitaires le permettent, le samedi **2 avril 20 h 30** à la Campélienne, un stage au rythme des Tangos, Pasos, Valses, Chachas, Boléros, Rocks, danses en ligne (Madison) et autres danses qui rythmeront votre soirée.
Nous vous invitons à la danse pour perfectionner vos pas. Découvrez, Enrichissez, Approfondissez ... votre danse.
Réservation auprès de Isabelle LE GUELLAUD :
06 80 12 26 68 et isabelle.le-guellaud@orange.fr.
Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.

☺ ANNONCES

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)
Contact : bernard.chechin@orange.fr, 01.60.66.92.54

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux
Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com
Site Internet : www.partenaire-parents.com
Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Garde d'enfants

Éducatrice de jeunes enfants de formation (12 ans) et assistante maternelle depuis 5 ans, je vous propose d'accueillir votre enfant à la journée. Je l'accompagnerai (en collaboration avec vous) à chaque étape de son développement. N'hésitez pas à me contacter pour échanger au 06 32 29 31 80.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.
Tél. : 01 64 38 71 01.
E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr
Internet : https://lesjardinsdemarjolaine.com

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr
26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.
Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.
Tél. : 01 60 66 95 37.

MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mars 2022 :
Mercredi 2 : Mercredi des Cendres – Entrée en Carême :
15 h Messe et imposition des Cendres à l'église de Mormant.
Dimanche 13 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
Dimanches : 6 –13 – 20 et 27 :
11 h Messe à l'église de Mormant.
Samedi 13 : 18 h 30 Messe à l'église de Mormant :
Messe des familles et des enfants du catéchisme.

Samedi 19 : de 16 h à 17 h en l'église de Mormant :
« Eveil à la Foi » pour tous les enfants de 4 à 7 ans.

Avril 2022 :

Samedi 9 : Les Rameaux : 18 h 30 Messe à l'église de Mormant : Messe des familles et des enfants du catéchisme.

Dimanche 10 : Dimanche de Passion et des Rameaux :
9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches : 3 – 10 (Dimanche de la Passion et des Rameaux) – 17 (Jour de Pâques, Dimanche de la Résurrection) et 24 : 11 h messe à l'église de Mormant.

Jeudi 14 : Jeudi Saint : 20 h Messe à église de Mormant.

Vendredi 15 : Vendredi Saint :
15 h Chemin de la Croix église de Mormant,
20 h Office de la Croix église d'Aubepierre.

Samedi 16 : Samedi Saint, Vigile Pascale :
21h église de La Chapelle-Gauthier.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.

Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

Informations Communales

Ne s'use que si l'on s'en sert ! Ce célèbre slogan qui vantait les qualités d'une pile électrique pourrait aussi s'appliquer à nos commerces Campéliens. D'une manière générale, en France, nos territoires ruraux souffrent de l'absence de commerces et de services, sauf à Champeaux où nous en concentrons l'essentiel. Quelle chance pour une commune de 830 habitants ! Vous êtes nombreux à avoir choisi notre village parce que, justement, les commerces y sont présents. Ceux-ci, associés aux services et à la santé, font de Champeaux un village dynamique, un village recherché et par conséquent un placement immobilier de premier choix. Votre Conseil Municipal les soutient du mieux qu'il peut, notamment en communiquant régulièrement sur les réseaux sociaux et le bulletin municipal. Pour autant, vous seuls avez le pouvoir de faire vivre nos commerces et à contribuer fortement à leur maintien. Un sac de promotion de nos commerces vous a été distribué avec le dernier bulletin municipal, usez-le ! Vous pourrez en demander un autre à vos commerçants, ils en ont pleins ! Bonnes courses !

Investissements sur la Commune

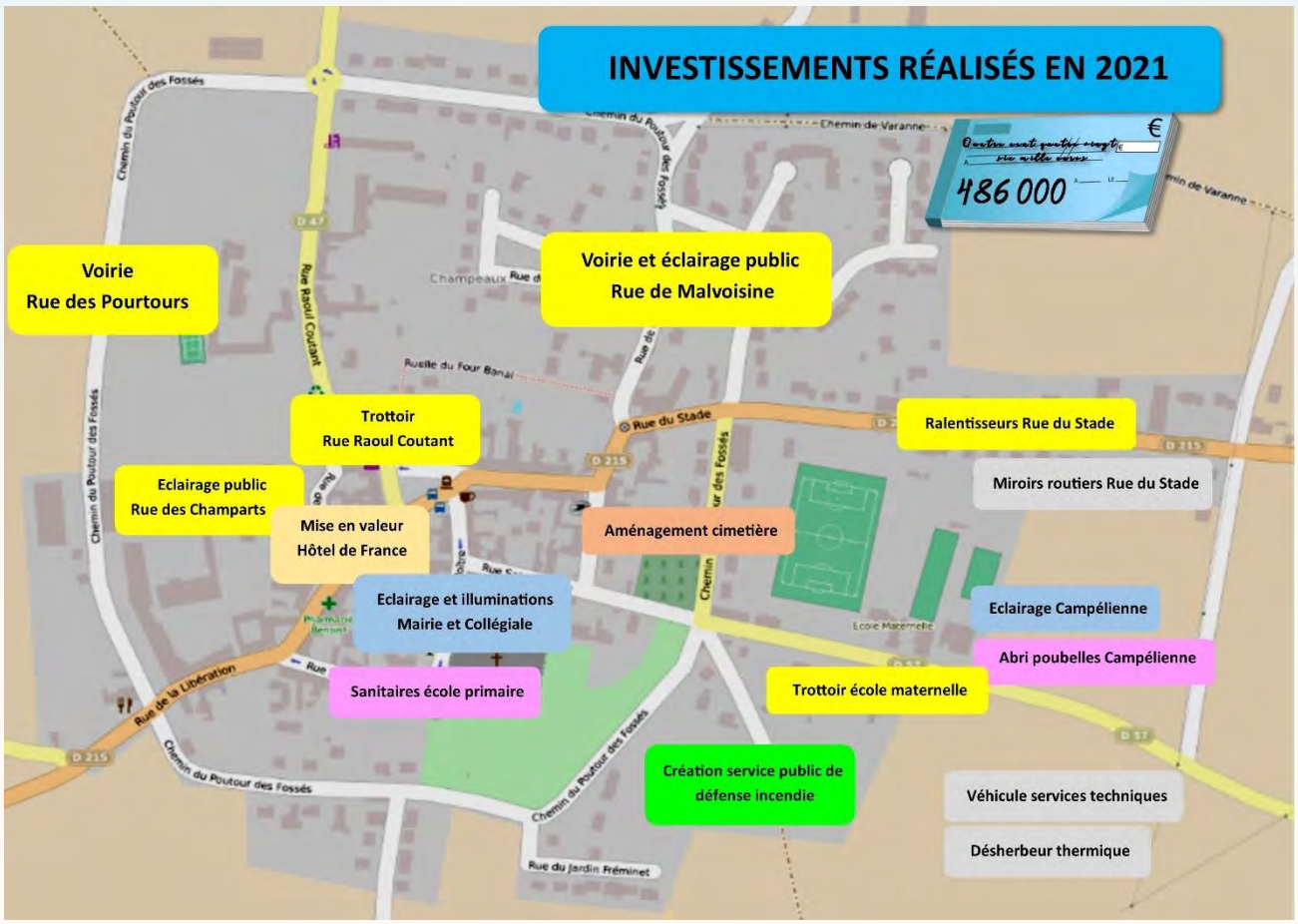

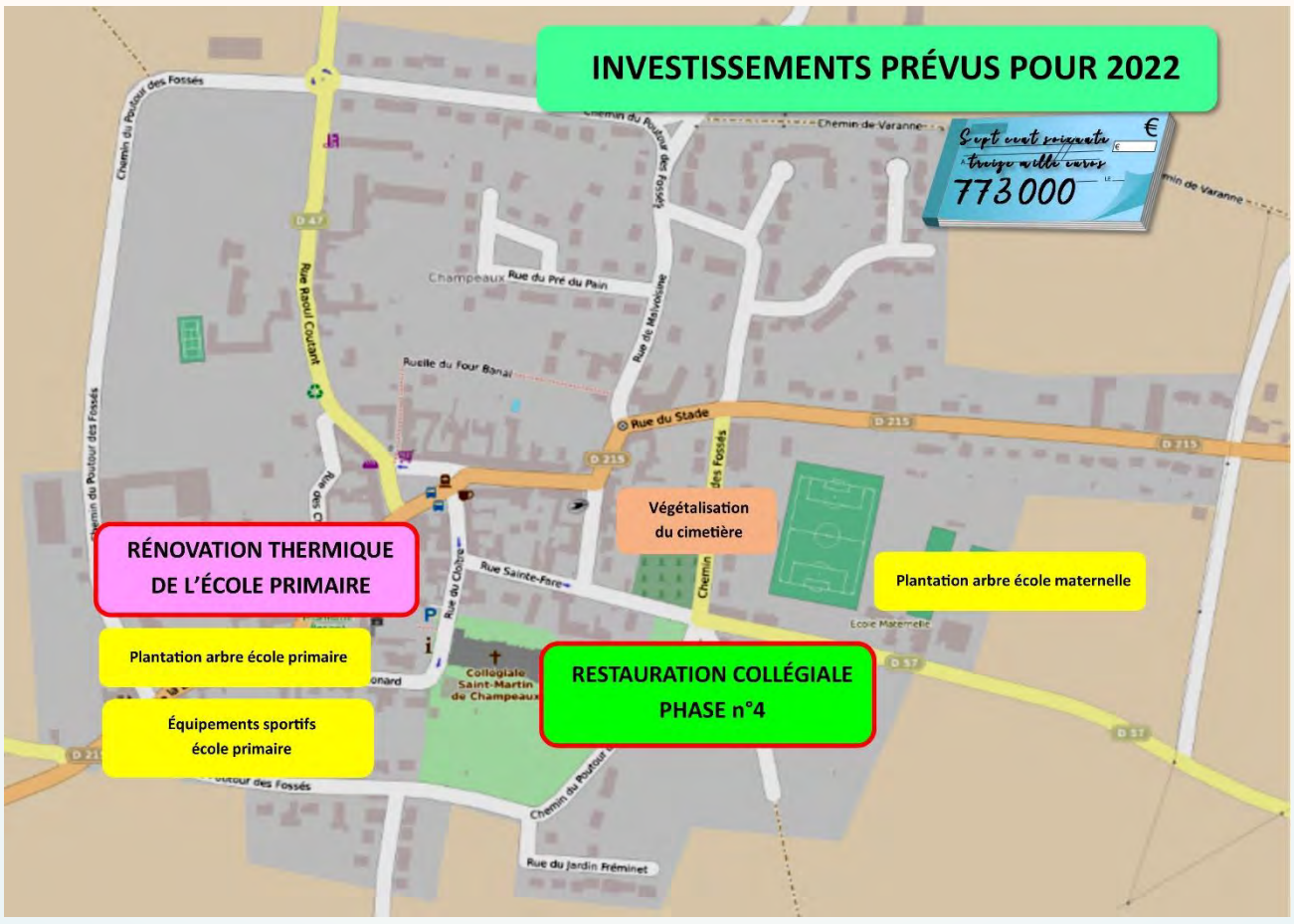

La nouvelle devanture de notre pharmacie

Nouveau service à Champeaux

Le samedi 29 janvier, nous avons accueilli les médaillé(e)s du travail. Mme Fagueret pour 40 années de service, Mme Tichané pour 20 années et M. Champmartin pour 20 années. Une réception à la hauteur du mérite, autour d'une délicieuse galette des rois préparée pour l'occasion par notre boulanger !

État Civil

Pacs

Le 22 décembre 2021, Vincent COLLUMEAU et Jessica LE MARCHAND se sont pacsés en Mairie.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

Décès

Monsieur Bernard FRISON est décédé le 11 janvier 2022, dans sa 91e année.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Savez-vous que…

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter à l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022 ainsi qu'aux élections législatives les 12 et 19 juin 2022 ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur Service-public.fr.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au **2 mars 2022** (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15311) et en mairie ou par courrier jusqu'au **vendredi 4 mars** pour voter lors de l'élection présidentielle.

Pour vérifier votre situation électorale (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

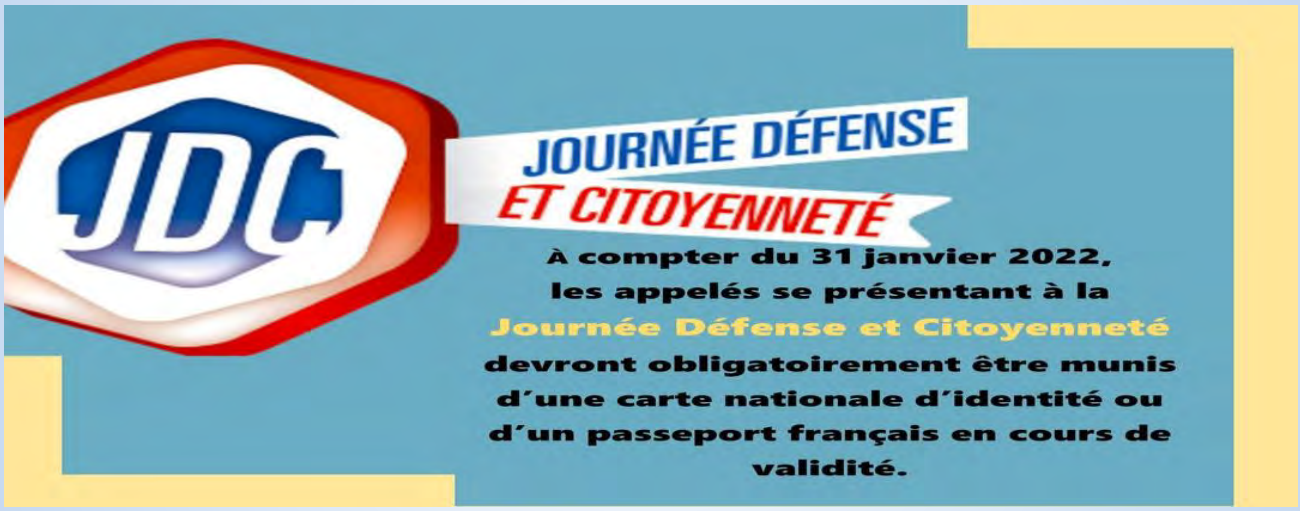

OÙ EN EST LE NIVEAU DE LA NAPPE DE CHAMPIGNY ?

La pluviométrie

Novembre	Décembre	Janvier
Dans la moyenne	Elevée	Elevée

La recharge de la nappe a démarré en décembre, sous l'effet des pluies abondantes, qui génèrent de la recharge, soit directement via les zones infiltrantes des cours d'eau lors des crues, ou de façon plus diffuse depuis les plateaux et les fonds de vallées.

Le niveau de la nappe

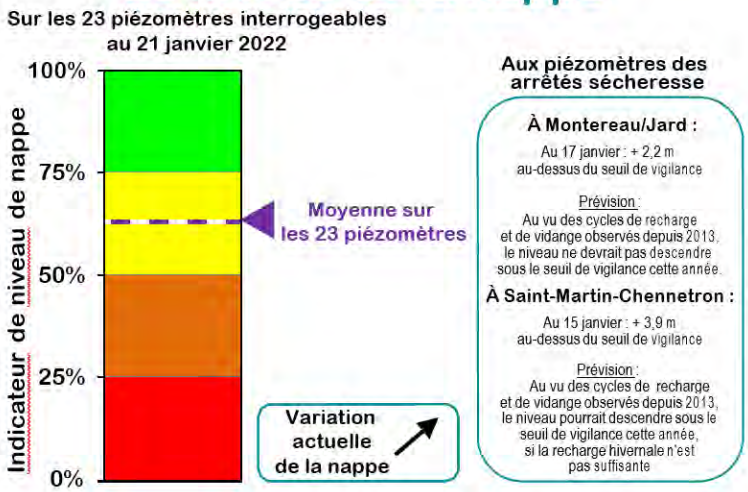

Il faut que les pluies se poursuivent dans les prochaines semaines pour générer une bonne recharge hivernale de la nappe.

Vous pouvez télécharger directement ce bulletin depuis le site Internet : https://www.aquibrie.fr/nos-actualites

CHAMPEAUX

DIMANCHE 27 MARS

A partir de 12.30 à la Campélienne

REPAS DANSANT 40 €

A partir de 15.00 à la Campélienne

THE DANSANT 15 €

Animé par le Duo SAPHIR

au profit des enfants traités contre le cancer

Réservation obligatoire : 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr

ACC – IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

CHAMPEAUX

à 12 Km au Nord-Est de MELUN

Danse de Salon

STAGE

(toutes danses et danses en ligne)

Animé par Marie-France et Philippe

Samedi 2 avril

à 20 h 30

à la salle des fêtes de Champeaux

Boissons lights et petits gâteaux à disposition

Entrée 12 €. Réservation par téléphone avant le 2 avril.

Isabelle Le Guellaud : 06 80 12 26 68

isabelle.le-guellaud@orange.fr

https://cal-77.pagesperso-orange.fr/

Imprimé par nos soins

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

ORGANISE

à

CHAMPEAUX

à 12 km au Nord-Est de MELUN (77)

Sam. 14 mai

BROCANTE

Réservation : 01 60 66 97 17

VIDE-GRENIERS

Restauration au Café du village

site internet : https://cal-77.pagesperso-orange.fr

mail : cal.77@wanadoo.fr

NOS HABITANTS ONT DU TALENT

Vous avez une passion, un hobby, en un mot du talent

Venez exposer !

Dimanche 18 Septembre

A la Campélienne

Rue Sarrazin Desmaraise

Toute activité artistique ou artisanale

Inscription auprès de la Campélienne Animations

Campelienne.animations@gmail.com

06 80 96 22 90

Ouvert à tous : Professionnels ou Amateurs

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 4 avril 2022.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS (contact SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geeode.fr)

Ordures ménagères : tous les jeudis de mars et avril 2022 :
3, 10, 17, 24 et 31 mars, 7, 14, 21 et 28 avril 2022.

Emballages : tous les lundis des semaines impaires : lundis 14 et 28 mars, 11 et 25 avril 2022.

Attention : *Les déchets verts* et *les encombrants* sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

(voir horaires en dernière page ou sur le site https://www.smetom-geeode.fr/)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h
  à Brie-Comte-Robert, 17 rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX

L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'Internet). L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site https://www.panneaupocket.com/

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet : https://www.champeaux77.fr (mairie), **http://www.briedesrivieresetchateaux.fr** (CCBRC)
Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr, Facebook : https://www.facebook.com/mairiedechampeaux

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur RV.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.
Les **lundis** et **jeudis** de 13 h à 17 h 30,
mardis et **vendredis** de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30,
samedis de 8 h 30 à 12 h. **Fermée les mercredis**.
Site internet : https://champeaux77.fr/

PERMANENCES

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître
Tél. : 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02
Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,
Fermeture les mercredis et samedis

CCAS : s'adresser à la Mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,
Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi**.

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.
Emballages : lundi des semaines impaires*.
Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant et Verneuil-l'Étang	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	Fermé

* Exceptions jours fériés et **jours précisés** en ***Informations Utiles***

Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 *(Médecins)*
  ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- Drogues-Info-Service.fr 7j/7 de 8 h à 2 h
  (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteur RICHARD** :
  9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI :**
  9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :
  1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :
  14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :
  14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
  1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
  Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, **et samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.

- **BOULANGERIE** : place du Marché,
  Tél. 01.60.66.91.55.
  Lundi, jeudi et vendredi, de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h
  mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h
  et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi**.

- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** : 8 r. de la Ferronnerie
  Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
  Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
  samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.

- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
  7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
  Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.

- **LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER**
  3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
  Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
  vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.

- **RABET MARKET –** Alimentation :
  Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
  Dimanche de 9 h à 13 h,
  lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.

- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
  Tél. : 01.64.25.18.34

- **VALÉRIE COIFFEUSE** (à domicile)
  Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
  Mail : valeriie.davi@gmail.com